UFF ACTIONS EUROPE

FLEXIBLE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 27 février 2026

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs 3

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4

Autres informations..... 16

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE »..... 18

Rapport certifié du commissaire aux comptes 29

Information périodique SFDR article 8.....66

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Évolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 27 février 2026**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros.
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP – 14000039.
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Gestionnaire financier par délégation : DNCA FINANCE

Société de gestion d'OPC agréée par l'Autorité des marchés financiers le 18 Août 2000
Siège social : 19, Place Vendôme - 75001 PARIS - FRANCE
Adresse postale : 19, Place Vendôme - 75001 PARIS - FRANCE

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722.
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM France représenté par Nicolas BENARD

5-7 rue des Italiens 75009 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0011365873 : UFF Actions Europe Evolutif part M
- FR001400PEV5 : UFF Actions Europe Evolutif part A
- FR001400OY81 : UFF Actions Europe Evolutif part N
- FR001400UWA1 : UFF Actions Europe Flexible pat CT

FONDS NOURRICIERS : Non

AFFECTATION DES RÉSULTATS :
- Part M : capitalisation et /ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- part CT : capitalisation

OBJECTIF DE GESTION
Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR. Cet objectif de gestion est visé en combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable, de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Afin de respecter la réglementation applicable au PEA, le fonds investira sur les marchés actions des pays membres de l'Union Européenne à hauteur de 75% de son actif net minimum. Le FCP a la faculté de couvrir entièrement son exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments dérivés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
Le Fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur de référence est donné comme élément de comparaison a posteriori car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.
L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indicateur composite 50% Eurostoxx 50 Net return + 50 % €STR.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

L'indice Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés européens.

L'indice Eurostoxx 50 Net return est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes et coupons réinvestis.
L'indice Eurostoxx 50 est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com
L'indice de référence n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en trois étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10) dans le modèle propriétaire ESG du délégataire de la gestion financière) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion,
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Description de l'approche extra-financière

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.
L'univers d'investissement de départ est composé de valeurs européennes des valeurs du FTSE Europe All Caps ainsi que des valeurs identifiées par la société de gestion sur la base d'une analyse financière et extra-financière et répondant à la stratégie d'investissement du fonds. La part représentée par les valeurs hors indice sera inférieure à 10% et celles-ci devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie. L'analyse extra-financière est menée sur les valeurs sélectionnées au sein de cet univers d'investissement.
De cet univers d'investissement initial, sont exclues les valeurs en portefeuille en tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise basée sur un modèle propriétaire d'analyse extra-financière. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société de Gestion.
Sont par ailleurs exclues les valeurs faisant l'objet de controverses ou de violations sévères (exemples : entités enfreignant gravement les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) tels que les droits de l'homme ou la lutte contre la corruption), selon l'analyse interne menée par la société de gestion, ainsi que les valeurs exclues de fait en vertu de la politique d'exclusion stricte des armes controversées disponible dans la rubrique ISR sur le site internet du délégataire de la gestion financière (www.dnca-investments.com).
L'équipe de gestion implémente une approche « best in universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité. Cette approche est basée sur une sélection de titres tenant compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise basée sur les critères ESG.
La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires… et ce, quel que soit leur secteur d'activité. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- Responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- Responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- Responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise et une analyse des controverses vient modérer cette note. Le critère Responsabilité d'Entreprise constitue le filtre d'analyse d'extra-financière et est excluant pour les sociétés dont la notation est inférieure à 2 sur 10.
L'analyse extra-financière mise en œuvre au moyen du modèle propriétaire porte sur 90% au moins de l'actif net du fonds au travers du filtre d'analyse extra-financière de la Responsabilité d'Entreprise reprenant les critères ESG et aboutit à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% et permet de définir l'univers « Responsable ».
Limites méthodologiques : Le processus d'investissement s'appuie sur une recherche qualitative et quantitative qui se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises. Ainsi, une première limite consiste en la fiabilité des données publiées qui reposent sur crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises.
Par ailleurs, concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de la gestion les entreprises controversées ou à risque de controverses. Néanmoins une limite tient à l'impossibilité de prévenir l'ensemble des controverses et donc d'afficher un risque nul sur ce point.
Enfin, l'approche ISR retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice de référence. A la date de publication du prospectus, le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Description de l'approche financière :
Le FCP est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) et en titres éligibles au PEA.
Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.
Le fonds peut également intervenir sur les marchés des devises et ce dans un but de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro, soit ceux concernant notamment la Suisse, le Royaume-Uni ou la Scandinavie. Le risque de change hors euro ne représentera pas plus de 20% de l'actif net.

Pour atteindre son objectif, le fonds applique une stratégie d'investissement s'appuyant sur deux moteurs :
- Le premier de type long-couvert qui vise à sélectionner des valeurs susceptibles de performer par rapport au marché actions ou par rapport à leur secteur d'activité. Le modèle de sélection des valeurs repose sur l'analyse financière fondamentale. La sensibilité du portefeuille au risque action est réduite en couvrant les positions longues par des indices de marché ou sectoriels.
- Le second sur le choix d'une exposition à la direction des marchés actions qui sera comprise dans une fourchette entre 0 et 100%, avec une exposition moyenne aux alentours de 50% de l'actif net du portefeuille, tout en respectant un objectif de volatilité annuelle fixé à 10%.

La connaissance des sociétés et leurs niveaux de valorisation sont au cœur des décisions d'investissement.
L'essentiel de la performance est basé sur deux piliers :
- La capacité du gérant à faire les bons choix d'investissement par rapport à l'évolution des marchés,
- La capacité du gérant à sélectionner les titres présentant les caractéristiques à même de surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.

Plus précisément, la stratégie d'investissement du fonds repose sur les éléments suivants :

- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché : Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformance et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice de marché. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et l'indice vendu.
- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur associé : Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur associé et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice sectoriel via des futures et/ou des CFD. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et le contrat à terme de l'indice sectoriel ou associé vendu.
- Si le gérant a une conviction quant à la direction du marché ou d'un secteur, il peut décider de ne pas couvrir certaines positions longues ce qui peut conduire à une exposition nette évoluant de 0% (couverture par des contrats à terme sur indices ou sur secteurs) à 100% (pas de couverture).

Les couvertures sont réalisées via des contrats à terme sur indices et des contrats à terme sur secteurs (intégrés ou non dans un CFD – *Contract for Difference* – ou un DPS – *Dynamic Portfolio Swap* -).
Le recours à des instruments dérivés ne conduira pas à une surexposition du portefeuille.
La valeur ajoutée est partagée entre différentes parties prenantes (actionnaires et prêteurs, salariés et dirigeants, Etat et entreprise elle-même). Ce partage connaît des évolutions importantes sur le long terme et représente un enjeu économique et social important. A travers sa stratégie d'investissement discrétionnaire, active et responsable (selon l'appréciation de l'équipe de gestion du fonds), le FCP recherche et sélectionne des sociétés dont le partage de la valeur ajoutée semble pérenne et équitable pour l'ensemble des parties et veille à son équilibre. Cependant, cet équilibre peut être ponctuellement remis en cause, notamment lors de grands chocs exogènes (crise économique, financière, sanitaire ou sociale). A long terme, une répartition équitable de la valeur ajoutée doit permettre aux entreprises de faire croitre leur création de richesse et d'avoir notamment une politique de distribution des dividendes régulière.
Enfin, s'agissant de la politique d'investissement et de désinvestissement, celle-ci est liée aux critères énoncés précédemment. Par exemple, le poids d'une valeur en portefeuille va progressivement diminuer au fur et à mesure de son appréciation sur les marchés. D'autre part, toute modification de la note de Responsabilité d'Entreprise conduisant à une dégradation en risque (note inférieure à 2 sur 10 dans la gamme ISR Responsable) implique un désinvestissement de la valeur en portefeuille. Ce désinvestissement doit être réalisé sans délai dans les meilleures conditions de marché. De même en cas de controverse majeure.

<u>Politique d'engagement actionnarial et politique de vote</u>
Fondé sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion contribue à protéger la valeur des investissements, l'équipe de gestion a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles le FCP investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue continu avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de DNCA Finance. Le dialogue avec la direction des entreprises et les visites de sites constituent le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.
Ainsi, l'équipe de gestion cible des sociétés qui, selon sa propre analyse, sont de qualité, financière et extra-financière, synonymes de résilience (capacité de la société à résister à un environnement adverse et difficile) et de récurrence (capacité de la société à garantir un retour à l'actionnaire pérenne).
Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières dont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).
Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».
Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).
A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE du FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

- **Risque actions**
  Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé directement et/ou par le biais des OPC détenus baissent, la valeur liquidative baissera. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% aux actions.
  En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

- **Risque de perte en capital**
  La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
  Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs ou des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque de taux**
  Une partie du portefeuille peut être investie en produits de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque de crédit**
  Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

- **Risque de change**
  Étant donné que le FCP peut investir dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.
  Le FCP pourra par ailleurs être exposé jusqu'à 20% de son actif net au risque de change.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**
  Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés par l'utilisation d'instruments dérivés au-delà de son actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**
  La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque lié à la détention de titres spéculatifs**
  Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure à BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

- **Risque de contrepartie**
  La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de liquidité**
  Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**
  Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

- **Risques en matière de durabilité**
  Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP

- **Les actifs hors dérivés intégrés**

  Actions et titres donnant accès au capital

  Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA.

  Les actions (dont des droits de souscription et des bons de souscription) en portefeuille sont des actions émises principalement par des sociétés ayant leur siège en Europe (dont l'Espace Économique Européen et la Suisse), de toute capitalisation dont la sélection repose sur la stratégie d'investissement menée par le gérant.

  Dans la limite de 5% de l'actif net, le fonds pourra être exposé à des titres de sociétés de capitalisation dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.

  La répartition des secteurs peut varier à tout moment selon les anticipations du gérant.

  Titres de créance et instruments du marché monétaire

  Le FCP s'autorise à être exposé en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros ou dans une autre devise, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marchés, notamment :

  - Des emprunts émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne, ou partie à l'accord sur l'Espace économique européenne, ou de titres émis par la CADES, d'échéance moyenne.
  - Des obligations foncières,
  - Des emprunts du secteur public ou semi-public,
  - Des emprunts du secteur privé,
  - Des titres de créances négociables : titres négociables à court terme (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie.

Les titres spéculatifs ou non notés (c'est-à-dire de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple) pourront néanmoins représenter 20% de l'actif du fonds. Étant précisé que la société de gestion ne recourt pas systématiquement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation et procède à sa propre analyse.
Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.
La sensibilité de la poche « taux » du FCP est comprise entre 0 et +1.

Actions et parts d'OPC
Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions.

☒ OPCVM de droit français
☒ OPCVM de droit européen
☒ Trackers et Exchange Traded Funds

Le fonds peut détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des OPCVM français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE (dont des ETF) et des Fonds d'Investissement à Vocation Générale destiné à des investisseurs non professionnels et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.
Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par DNCA Finance.

- **Les instruments intégrant des dérivés**

Nature des marchés d'intervention :
Le fonds peut investir sur des instruments financiers à terme (des contrats à terme fermes ou conditionnels en relation avec les risques exposés dans la stratégie de gestion) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simples pour réaliser son objectif de gestion.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☒ Risque action
☒ Risque de change.

Nature des interventions
Le gérant peut prendre des positions sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et à titre de couverture du risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés
Le fonds investira soit dans des contrats à terme (Futures) soit directement via des CFD (« Contract for Differences ») ou DPS (« Dynamic Portfolio Swaps ») et/ou autres formes de swaps portant sur des sous-jacents « actions ».
Le fonds ne recourra pas à des instruments financiers complexes ou non cotés exigeant une méthode de calcul du risque via la méthode du calcul de la valeur en risque (VAR).

Le gérant n'utilise pas de TRS (Total return swaps).

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
- Afin de procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscription et de rachat sur le FCP,
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment aux classes « monétaire court terme ».

- **Les instruments intégrant des dérivés**

Nature des marchés d'intervention : le FCP peut intervenir dans des titres intégrant des dérivés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simple.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☒ Risque action
☒ Risque de change.

Nature des interventions
Le gérant peut prendre des positions, titres intégrants des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et/ou risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés
☒ Obligations convertibles,
☒ EMTN simples, warrants,
☒ certificats cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

- **Les dépôts et emprunts d'espèces**

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le fonds peut avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion et la trésorerie du fonds. Ce type d'instruments est néanmoins utilisé de manière accessoire.

Dépôts
Le fonds peut utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

Emprunts d'espèces
Les emprunts en espèces ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'actif net et servant, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant

CHANGEMENTS INTERVENUS

29 avril 2025
Création de la part CT par fusion/absorption, code ISIN : Part CT : FR001400UWA1

16 juin 2025
- Passage du SRI de 4 à 3

20 octobre 2025
- Changement de dénomination du fonds « **UFF Actions Europe Evolutif** » pour « **UFF Actions Europe Flexible** »

28 novembre 2025

- Baisse du taux de FDG de la part N initialement 2,22% à 1,86%

2 janvier 2026

- Changement de méthode de notation ESG de "interne Myria" à notation Sustainalytics

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,86 % TTC maximum Part A : 3,26% TTC maximum Part N : 1,86% TTC maximum Part CT : 3,21% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**)
Commissions de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance positive nette de tout frais au-delà de l'indicateur de référence : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

* Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er mars 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de

surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1er mars N-1 au 28 février N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	**-4%**	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	**0%1**	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	**-4%2**	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	**-4%**	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	**1%**
Paiement de la commission de surperfomance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 27/02/2026 est de

Pour la part M : 1,91%

Pour la part A : 3,31%

Pour la part N : 2,05%

Pour la part CT : 3,26%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

DNCA Finance a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.
Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.
Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :
- Part M : capitalisation et /ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- Part CT : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF Actions Europe Flexible »

LE RAPPORT DE GESTION
MARS 2025 – FEVRIER 2026

mars 2025
Après 2 mois de hausse, les marchés européens clôturent le mois en baisse de -4.18% pour le STOXX 600. Aux Etats-Unis, les principaux indices ont sous-performé avec un Nasdaq (-7.69%) et un S&P500 (-5.75%), soit la plus forte baisse trimestrielle des trois dernières années et la plus mauvaise performance par rapport aux actions mondiales depuis plus de 15 ans. Les marchés ont été pénalisés par les nombreuses annonces de Donald Trump quant à la mise en place de droits de douane dès le 2 avril, alimentant les inquiétudes concernant une intensification de la guerre commerciale. Cette incertitude commence d'ailleurs à se diffuser dans l'économie réelle et sur le sentiment du consommateur au plus bas depuis 12 ans. Parallèlement, l'incertitude géopolitique liée à la guerre en Ukraine et les difficultés à trouver un accord, ont contribué à la prudence des investisseurs. A très court terme, les annonces tarifaires seront primordiales pour l'ensemble des marchés financiers mondiaux d'autant plus que les données macro témoignent d'un léger refroidissement économique mais pas d'un début de récession. La saison des résultats pourrait également impacter le marché du fait de possibles guidances prudentes au vu des incertitudes pesant sur le commerce mondial. Dans ce contexte incertain, nous avons abaissé l'exposition nette aux actions à 67,6% tout en renforçant certains secteurs défensifs et moins cycliques tels que les télécoms, la pharmacie, la medtech (Fresenius) et la défense (Leonardo, Thales, Renk et Exosens) qui devrait bénéficier des plans de relance européens. Parmi nos contributeurs positifs à la performance, nous retrouvons le secteur de la défense avec Leonardo, Munich Re etKPN dans des secteurs défensifs et générateurs de cash-flow et tels que la réassurance et les télecoms. Nos trois principaux détracteurs sont ASML (impact de la guerre tarifaire), CRH et le secteur du luxe avec LVMH.

avril 2025
Les 100 premiers jours de la présidence de Trump auront été marqués par une volatilité extrême avec un pic lors du « Libération Day » avec le VIX, « l'indice de la peur », tutoyant les niveaux de la crise du Covid. L'once d'or aura également progressé de plus de 21% soit le meilleur départ depuis de mandat de G.Ford en 1974, le S&P500 -7% soit le pire depuis Ford et le dollar -9% (contre un panier de devises du G7) soit le pire depuis Nixon en1969. Mr Trump est d'ailleurs devenu le président le plus impopulaire depuis l'après-guerre avec un taux d'approbation moyen de 45 % et le récent recul de -0.3% du PIB au T1 (contre une hausse de +2.4% au T4 2024) ne devrait pas aider à faire remonter sa cote de popularité à court terme. Le S&P et le Stoxx 600 terminent le mois d'avril en légère baisse (-0.76% et -1.68%) avec « Drawdown » de -14.13% entre le 1er et le 9 avril avant de reprendre +13.2% dans l'espoir d'un pivot politique du président avec une baisse des tarifs (actuellement à 145% sur les importations chinoises mais avec des exemptions sur certains secteurs stratégiques et 10% sur les importations du reste du monde), avec la promesse de ne pas chasser avant la fin de son mandat le président de la FED et avec une baisse des impôts votée par le congrès avant l'été. L'écartement soudain d'environ 50bp sur le 30 ans US, soit l'équivalent d'un « mini krach obligataire », aura également été un avertissement puissant pour l'administration Trump (environ $9 trillions devant être refinancés en 2025…) Les publications trimestrielles de Walmart, JP Morgan, Goldman Sachs et American Express ont également contribué à rassurer les investisseurs notamment sur la résilience du consommateur américain. De plus, les premières publications dans le secteur technologique ont

confirmé une croissance robuste pour l'IA dans les secteurs du cloud (Microsoft Azure +34% et le cloud SAP + 29%) et de la publicité numérique (+16% yoy chez META et Publicis affiche une croissance organique de +4.9%). Globalement les publications de résultats n'ont pas été aussi mauvaises qu'anticipé, avec des guidances majoritairement conservées, hors effet des droits de douanes, difficilement prédictibles. Considérant que nous pourrions avoir passé le pic d'incertitude, nous avons réhaussé l'exposition nette aux actions à 81,58% % en fin de mois après l'avoir abaissé brièvement à 59%. Nous avons consolidé notre exposition aux valeurs domestiques européennes via des renforcements sur nos positions en Saint-Gobain, Société Générale et Orange tout en allégeant le secteur du luxe (vente LVMH) après les publications mitigées pour un secteur qui peine à retrouver ses deux moteurs de croissance à savoir les consommateurs chinois et américains. Parmi nos contributeurs positifs nous retrouvons : SAP, Saint Gobain et Publicis dont les publications de résultats ont été particulièrement solides. Nos trois principaux détracteurs sont Airbus, Sanofi (impacté par les incertitudes autour des tarifs douaniers sur le secteur pharmaceutique) et Deutsche Telekom (impacté par la parité EURUSD et la publication mitigée de sa filiale TMUS)

mai 2025

Le mois de mai a été marqué par un net rebond des marchés actions, portés par des données économiques plus solides et un apaisement des tensions commerciales. En effet, les droits de douane entre la Chine et les Etats-Unis sont passés de 125 à 10% pour les biens américains importés en Chine et de 30% pour les biens chinois importés aux Etats-Unis, mais le climat reste volatile. La relative stabilité macro-économique en zone euro, combinée à une politique monétaire prudente, permet à l'Europe d'être une bonne alternative aux marchés américains sous tension. Le Stoxx 600 a progressé de 4.02% soutenu par une saison de résultats trimestriels supérieurs aux attentes et tous les indices sectoriels finissant le mois en hausse. Les secteurs cycliques ont plus particulièrement porté l'indice vers le haut avec le Travel & Leisure (+10.76%), les Industrielles (+8.6%) et les banques (+8.17%). Certaines valeurs ont particulièrement tiré leur épingle du jeu, notamment dans le secteur de la défense. RENK s'est distingué avec une progression mensuelle de +48,2 %, soutenue par une forte dynamique commerciale et une amélioration significative de sa rentabilité. Globalement, l'environnement reste volatile, mais le retour d'un scénario de « soft landing » soutient les actifs risqués. Nous avons augmenté notre exposition aux actions* par rapport à fin avril, à 74.7%.Parmi nos contributeurs positifs nous retrouvons ASML, SAP et Schneider Electric, portés par l'apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. ASML a notamment tenu une réunion d'information au cours de laquelle le ton était prudemment positif. L'incertitude géopolitique et les tarifs douaniers demeurent préoccupants mais les perspectives annuelles sont jusqu'à présent plus stables que prévu. TSMC, Samsung et Intel continuent d'investir dans le 2 nm. L'IA, la logique 2 nm et la mémoire HBM restent des moteurs de croissance clés. SAP a également tenu sa conférence annuelle ce mois-ci à l'intention des analystes financiers. Les principaux messages positifs étaient les suivants : (1) des objectifs de chiffre d'affaires à moyen terme en hausse, la direction soulignant que la croissance du CA total pourrait être de l'ordre de 10 % à long terme (par rapport à notre prévision de 13%), grâce aux cross-sell et up-sell et à l'augmentation du nombre de nouveaux clients ; (2) l'objectif est d'être une entreprise « rule of 40 » à long terme, ce qui, en supposant une croissance du CA de 15 %, implique que les marges du FCF peuvent passer de 21 % en 2025 à plus de 25 % ; (3) l'expansion des marges sera stimulée par l'utilisation interne d'agents d'IA dans les ventes et le marketing, la R&D et les G&A, avec un objectif de croissance des dépenses totales de 80 à 90 % de la croissance du CA. SchneiderElectric a quant à elle publié une croissance organique solide de +7.4% portée par une croissance des commandes dans les Datacenters et l'Industrie Manufacturière. Le groupe a réitéré sa guidance annuelle avec un deuxième semestre meilleur que le premier. Nos trois principaux détracteurs sont Sanofi (résultats des essais cliniques contrastés pour son médicament expérimental Itepekimab), Munichre (à la suite de résultats décevants au T1, principalement en raison de réclamations élevées liées aux incendies de forêt à Los Angeles et d'une diminution des prix de renouvellement) et Stellantis. Nous avons par ailleurs allégé notre position dans Sanofi à la suite des incertitudes liées aux tarifs qui

peuvent être imposés au secteur pharmaceutique aux Etats-Unis. *Exposition actions : le niveau d'exposition est rebasé par rapport au total des expositions du portefeuille

juin 2025

La géopolitique aura eu un impact limité sur les marchés (-1,3 % pour le Stoxx 600, +4,96 % pour le S&P 500, +0,56 % pour le MSCI World EUR), qui se sont davantage concentrés sur les négociations commerciales (notamment avec la Chine et l'Europe) ainsi que sur l'amélioration des indicateurs macroéconomiques en Europe et aux États-Unis. Dans la zone euro, la BCE a abaissé ses taux de 25 bp concomitamment avec la révision à la baisse de ses prévisions d'inflation (point bas attendu à 1,4 % au T1 2026 contre inflation ressortie à 1,9 % en mai). Coté microéconomie, le sentiment des entreprises s'est stabilisé, avec le PMI composite de juin s'établissant, comme en mai, à 50,2. Le momentum économique allemand continue de s'améliorer avec des enquêtes (ZEW, PMI, IFO) affichant des résultats meilleurs qu'attendus en raison de l'impact positif de la politique de relance budgétaire. Nous avons abaissé notre exposition aux actions* à 55% après l'avoir remontée jusqu'à 75% à fin mai. Parmi nos contributeurs positifs, nous retrouvons Airbus qui a organisé une journée investisseurs ce mois-ci. Le groupe a réitéré ses prévisions pour 2025 et a réaffirmé son objectif de conversion de trésorerie d'environ 1x sur un horizon de 5 ans. La société a également étendu la fourchette supérieure du ratio de distribution de dividendes à 30-50% contre le ratio actuel de 30-40%. ASML a bénéficié en partie de l'annonce de Samsung d'accélérer la production de sa technologie de gravure 2nm pour reconquérir le marché des semi-conducteurs. Safran a tenu un message confiant au salon du Bourget mettant en avant un marché de l'après-vente solide au premier semestre et un FCF pour l'année qui devrait être supérieur aux attentes grâce à la commande de rafale de l'Inde. Nos trois principaux détracteurs sont Leonardo et Renk impactés par les considérations de valorisation et de momentum boursier, et que nous avons par conséquent allégé. Renault a été impacté par l'annonce du départ de M. Luca de Meo, CEO du groupe qui rejoint le groupe Kering. Nous avons sorti UCB du portefeuille en raison de son exposition aux Etats-Unis et des potentiels droits de douane imposés par le président Trump. En parallèle, nous avons introduit Continental suite au message convaincant fourni par le management à la conférence CEO d'Exane en début de mois.

juillet 2025

Les marchés actions européens ont progressé en juillet, soutenus par une saison de résultats globalement solide et l'espoir d'un apaisement durable des tensions commerciales avec les États-Unis. Le Stoxx 600 gagne +0,9% sur le mois, porté par le secteur des banques en hausse de +7.2% avec notamment la Société Générale qui a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions de 1Md€ démarrant le 4 août, en plus du relèvement de ses guidances annuelles. Les nouvelles mesures de relance en Chine ont également aidé les secteurs du luxe, des spiritueux et des matières premières. Plusieurs publications de résultats ont dépassé les attentes, à l'image de Richemont, tandis qu'ASML a pesé sur les indices européens. Le compromis trouvé en fin de mois entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, limitant à 15% les droits de douane sur les exportations européennes, a également rassuré le marché. Côté macroéconomie, le Royaume-Uni continue de faire face à des tensions inflationnistes : l'inflation alimentaire a atteint +5,2% sur un an et le Core CPI de juin a surpris à la hausse à +3,7% (vs +3,5 % attendu). En France, les marchés ont intégré l'annonce d'un doublement du budget de la défense d'ici 2027, tandis qu'en Allemagne, l'initiative « Made for Germany », qui regroupe entreprises et investisseurs, prévoit 631 Mds€ d'investissements d'ici 2028. Outre-Atlantique, le Nasdaq (+2,4%) et le S&P 500 (+2,2%) ont continué leur progression, soutenus par les bons résultats des géants de la tech (Meta, Microsoft, Apple, Amazon) et le retour de Nvidia sur le marché chinois. La saison de résultats a également bien commencé dans le secteur bancaire, avec des publications solides de JP Morgan et Goldman Sachs. Sur le front macroéconomique américain, la confiance des consommateurs (UMich) rebondit et les permis de construire surprennent positivement. Mais l'indice PCE – indicateur d'inflation préféré de la Fed – accélère légèrement à +2,6% en juin (vs +2,5% attendu), ce qui repousse les espoirs d'un assouplissement monétaire à court terme. Nous avons légèrement remonté

notre exposition aux actions* à 60.1% contre 54.7% à fin juin. Ce mois-ci, Prysmian a été le principal contributeur, porté par des résultats semestriels solides et un relèvement de ses prévisions annuelles. Le leader mondial des câbles a publié un chiffre d'affaires organique en hausse de +3,2% au deuxième trimestre et un EBITDA supérieur aux attentes. Le groupe a également relevé ses objectifs 2025 d'EBITDA et de FCF. À plus long terme, le groupe reste bien positionné pour bénéficier des tendances structurelles liées au déploiement de l'IA et des data centers. Il profite également des tensions commerciales : ses approvisionnements locaux en cuivre et son intégration verticale le rendent moins exposé que ses concurrents aux effets des tarifs douaniers américains, ce qui pourrait lui permettre de gagner des parts de marché. La Société Générale a elle aussi contribué positivement à la performance grâce au relèvement de ses objectifs après un fort rebond de la banque de détail en France et grâce à l'annonce d'un programme de rachat d'actions de 1Md€. Enfin, Kering, que nous avons renforcé progressivement, a grimpé de 17% en bourse en juillet grâce à plusieurs facteurs : premièrement, l'optimisme autour d'un nouveau stimulus en Chine ; deuxièmement, l'arrivée de Luca de Meo (ex CEO de Renault) en tant que nouveau CEO du groupe ; et enfin, des résultats semestriels en ligne au niveau des ventes et même légèrement meilleurs au niveau de l'EBIT. Parallèlement, malgré des résultats semestriels plus que satisfaisants, Publicis a été le détracteur le plus important à la performance ce mois-ci. En effet, la croissance organique du deuxième trimestre est ressortie en hausse de +5,9% contre un consensus à +4,5% et une guidance entre 4 et 5%. Toutes les régions ont bien performé avec notamment les Etats- Unis en hausse de +5,8% et l'Europe de +4,6%. Le groupe a gagné des contrats face à WPP et ne constate aucun impact macro contrairement à ce dernier. La guidance a été relevé mais reste conservatrice ce qui a déçu le marché. Nous restons convaincus sur cette valeur et avons donc profité de la baisse du titre pour renforcer notre position. Le même scénario s'est produit avec Capgemini qui a publié des résultats solides avec une croissance supérieure aux attentes et qui a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions de 2Mds€. Nous avons également renforcé notre position sur les résultats. En revanche, ASML a revu à la baisse la croissance de ses revenus en 2025 (30% de croissance vs.40% précédemment) et a émis des doutes sur sa croissance pour l'année 2026.

août 2025

Les indices européens et américains ont terminé le mois en hausse : +0,74% pour le STOXX 600, +0,85% pour le Nasdaq et +1,91% pour le S&P 500.Cette progression s'explique par la combinaison de deux facteurs : d'une part des résultats d'entreprises solides, avec des bénéfices par action révisés en hausse de +6% pour le S&P 500 et +4% en glissement annuel en Europe et d'autre part, le discours jugé « dovish » de J. Powell à Jackson Hole, ouvrant la voie à une baisse des taux directeurs de 25 bp en septembre (probabilité de 90% selon le marché) et de 25 bp en décembre (85%).En fin de mois, la tendance s'est toutefois essoufflée à la suite de l'appel de F. Bayrou à un vote de confiance le 8 septembre, consécutif à sa proposition de budget 2026. Ce climat politique, rappelant la dissolution de juin 2024, a pesé particulièrement sur les indices français, et notamment sur les valeurs domestiques, qui ont sous-performé les marchés européens fin août. Les tensions se sont également reflétées sur le marché obligataire : l'écart de rendement entre la dette française (OAT) et le Bund allemand s'est creusé jusqu'à 80 pb, un plus haut depuis avril (contre 90 pb en décembre 2024 lors de la chute du précédent gouvernement). Le taux à 10 ans français a clôturé à 3,511%, un niveau inédit depuis 2011, et supérieur à celui de la Grèce (3,469%), du Portugal (3,22%) et de l'Espagne (3,389%). Notre exposition à la France demeure limitée, avec une pondération de 14% de la poche actions sur des valeurs domestiques comme Vinci, Orange, Société Générale, Publicis et Ayvens. Côté obligataire, nous n'avons aucune exposition aux OAT. Nous continuons d'estimer que l'environnement économique reste favorable aux actifs risqués, d'autant que les valorisations nous paraissent raisonnables : un PER 2026e monde à 17,6x pour une croissance attendue de +13,6% des bénéfices par action, et un PER 2026e européen à 13,6x pour +12,1% de croissance. Dans ce cadre, nous avons légèrement relevé notre exposition actions à 63%, en conservant une approche équilibrée en termes de styles. Parmi les principaux contributeurs figurent CRH, Fresenius et Galderma, le laboratoire suisse de dermatologie, qui a relevé sa prévision de croissance à 12–14% (contre 10–12% auparavant). À l'inverse, nos trois

principaux détracteurs sont Relx ainsi que SAP et Société Générale. Nous avons renforcé de manière contrariante notre allocation au secteur du luxe, désormais à 9.5% de la poche actions, via Kering et LVMH. Nous avons aussi profité du repli des valeurs de défense post sommet Trump-Poutine pour accroître nos positions sur Renk et Leonardo.

septembre 2025

Après un été favorable, les marchés financiers ont poursuivi leur expansion en septembre. Le Stoxx 600 affiche +2.8% dans un contexte où la BCE a maintenu ses taux inchangés avec un taux de dépôt à 2%. Le climat reste toutefois incertain : les tensions commerciales entre les États-Unis, l'Europe et l'Asie se sont accentuées avec de nouveaux droits de douane américains. En France, l'instabilité politique s'est accentuée avec le départ de François Bayrou et la nomination de Mr Lecornu, premier ministre démissionnaire, à l'heure où nous écrivons ces lignes. Sur le plan économique, en zone euro, l'inflation annuelle a légèrement accéléré en août par rapport à juillet, à 2.1% vs 2% en juillet. Les PMI restent sous 50 en Allemagne comme en France et la production industrielle recule dans plusieurs pays. En France, la note souveraine du pays a été abaissée par Fitch de AA- à A+, citant la dégradation des finances publiques et l'absence de consensus politique pour les réformes budgétaires. Outre-Atlantique, le Nasdaq a progressé de +6.5% en septembre, soutenu par la décision de la Fed d'abaisser ses taux directeurs de -25bps. Le S&P 500 a suivi, en hausse de +4.2%. L'économie américaine se montre résiliente. L'inflation ressort en ligne avec les attentes à 2.9% en août et la croissance du PIB au T2 est ressortie à +3.8% (vs +3.3% attendu). Le marché de l'emploi a quant à lui nettement ralenti, avec seulement 22 000 créations en août contre 73 000 en juillet et 75 000 anticipées. Cette faiblesse de l'emploi a conforté les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed d'ici la fin de l'année. En amont de la saison de publication, nous avons légèrement relevé notre exposition aux actions à 67% par rapport à fin août. La France représente 41% du portefeuille contre 34% pour l'Eurostoxx 50 à fin septembre, avec des valeurs telles que Kering, Airbus et Société Générale. Ce mois-ci, ASML a été le principal contributeur à la performance. La chaine de valeurs des semi-conducteurs a profité de l'annonce de Nvidia de prendre une participation de 5Mds$ dans Intel avec un partenariat stratégique de fabrications de puces pour ordinateurs et datacenters. ASML a par ailleurs pris une participation dans Mistral AI, entreprise française dans l'intelligence artificielle et a confirmé y injecter 1.3Md€. Dans la même thématique, Schneider Electric continue de bénéficier d'une solide dynamique opérationnelle, soutenue par les datacenters, le marché de la construction non résidentielle et des services aux utilities. Le groupe évoque par ailleurs des signes de reprise cyclique dans la division discrete automation, qui devraient compenser la faiblesse persistante du segment résidentiel, plus exposé au ralentissement économique. Enfin, Airbus a contribué positivement à la performance en septembre, soutenu par la solidité du secteur aéronautique et les attentes de hausse des cadences de production. Le titre a également profité d'un sentiment favorable lié à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et à la demande toujours robuste en transport aérien. En parallèle, le groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions renforçant ainsi la confiance du marché dans ses perspectives. A l'inverse, après une revalorisation du titre cet été, L'Oréal a rendu ses gains en anticipation des résultats trimestriels. Le PDG du groupe a maintenu son anticipation de croissance du marché de 4% cette année avec une surperformance de L'Oréal mais le marché reste prudent quant à cette prévision. La reprise de la consommation en Chine tarde encore à se matérialiser, la macroéconomie en Amérique latine continue de se détériorer et la croissance supérieure à l'historique post-covid en Europe ne semble pas soutenable mais les Etats-Unis pourraient aider la croissance totale grâce à des bases de comparaison plus faciles. Les valeurs allemandes ont reculé en septembre, pénalisé par la remontée des taux souverains allemands et un environnement macroéconomique toujours morose en Allemagne. Les indicateurs d'activité confirment un affaiblissement de la conjoncture, tandis que la banque centrale allemande a prévenu que les établissements financiers et les grandes entreprises resteraient confrontés à un contexte « particulièrement ardu ». Dans ce climat de ralentissement et de pression sur les valorisations défensives, Deutsche Telekom et Unicredit ont sous-performé malgré des fondamentaux solides à long terme. Prosus a été introduit en portefeuille en septembre afin d'accroître notre exposition

à la Chine à travers une valeur européenne de qualité. Le groupe néerlandais, principal actionnaire de Tencent (23 % du capital), bénéficie du rebond des valeurs technologiques chinoises et d'un repositionnement stratégique plus clair, axé sur la création d'écosystèmes intégrés et une allocation de capital disciplinée. A l'inverse, nous avons sorti Capgemini du portefeuille suite à l'annonce de l'acquisition de WNS pour 3,3Mds$ soit 76,50$ par action.

octobre 2025

Le S&P 500, le Nasdaq et le Stoxx 600 ont enregistré des gains mensuels respectifs de +2,4 %, +4,8 % et +2,56 %. Le dynamisme boursier est resté soutenu par le contexte de baisse des taux (-25bp de la part de la FED), de reprise économique avec la révision à la hausse de la croissance mondiale 2025 et 2026 à +3.2% et 3.1% part le FMI et surtout l'accélération des investissements dans l'intelligence artificielle. Nvidia (2% du fonds) dont la visibilité des revenus est >$500mds sur Blackwell/Rubin, est devenue la première société de l'histoire à atteindre $5000mds capitalisation soit plus que le CAC40 et le DAX réunis et positionne virtuellement le groupe comme la troisième économie mondiale, derrière les Etats-Unis et la Chine. Les géants de la Tech continuent de déployer des sommes colossales de capex sur l'IA (Les estimations de capex 2026 des « hyperscalers » ont augmenté de 60% depuis le début de l'année de $314mds à $518mds) Tous ces investissements ont significativement boosté la croissance du PIB américain, contribuant à +1.3pt au Q2 d'après les analystes BofA et consolidant un scénario de croissance de +2% en 2026. La grande inconnue réside désormais dans le retour sur investissements à moyen terme : Meta en a fait les frais avec une baisse de 11% après l'annonce de ses dépenses pour 2026. L'Europe est plus éloignée de « l'euphorie IA » hormis ASML en hausse mensuelle de 11% à la suite d'une publication faisant état d'une reprise des commandes sur tout l'écosystème IA et une amélioration significative de sa marge brute au T3. La reprise économique se fait attendre, l'impasse budgétaire perdure en France et la BCE est jugée trop restrictive avec le maintien son statut quo pour la 3ème fois consécutive (malgré une inflation entre 1,9 % et 2,2 % depuis mars, proche de la cible des 2%) étouffant la reprise de l'investissement. Néanmoins, nous considérons que la configuration actuelle du marché avec le triptyque assouplissement de la Fed, réaccélération cyclique et investissements dans l'IA demeure favorable aux actifs risqués. Nous avons donc maintenu notre exposition actions à 85%. Nous avons renforcé les deux secteurs ayant le meilleur momentum boursier cette année avec le secteur technologique (ASML) et le secteur bancaire européen suite à la solide publication de la Société Générale (le ROTE à 10,7% supérieur à la cible fixée de 9%, BoursoBank a atteint 8,3 millions de clients après avoir recruté 400 000 nouveaux clients au T3 et la direction vise un objectif de 13% pour le ratio CET1 (13.7% au T3), ce qui devrait impliquer des distributions plus importantes lors de la publication des résultats annuels). Coté vente, CAP Gemini, SAP et Relx ont été allégés du fait de publications mitigées et d'intégration dans des paniers « AI losers ». Nous avons également continué à désensibiliser notre exposition aux valeurs domestiques françaises telles que Ayvens, Vinci et Axa. Parmi les principaux contributeurs figurent les valeurs du luxe Kering (ventes au T3 en baisse de 5% vs consensus à -9%) LVMH (hausse organique de 1% de son CA au T3, toutes les divisions dépassant les attentes) ainsi que ASML et Airbus. À l'inverse, nos trois principaux détracteurs sont Lottomatica, St Gobain et Renk dans l'armement.

novembre 2025

La performance mensuelle des indices mondiaux (+0.79% Stoxx600, +0.13% S&P, -1.64% Nasdaq) ne reflète pas la volatilité observée sur les marchés ces derniers jours. La Nasdaq a enregistré une baisse de -7% du fait d'inquiétudes sur la thématique IA à savoir : les interrogations sur cette économie « circulaire » et ses participations croisées, les émissions de dettes massives, et l'exposition du prix du CDS (assurance contre un défaut de crédit) d'Oracle. Le regain de la volatilité s'est manifesté dans un contexte d'interrogations sur l'état réel de l'économie américaine en sortie de « shutdown » et surtout sur les intentions de la FED lors de la réunion de décembre : la probabilité de baisse des taux de 25bp est passée de 27% à 80% après des commentaires de J.Williams, alimentant le rebond du Nasdaq en fin de mois. Nous considérons que l'environnement économique pour 2026 :

assouplissement graduel aux Etats-Unis (trois baisses de 25bp) dans un contexte d'un "atterrissage en douceur" avec une croissance mondiale attendue autour de +3.1% (+1.8% pour les Etats-Unis) est un scénario favorable aux marchés actifs risqués. Nous avons donc maintenu notre exposition actions à 86% avec des renforcements en Novartis et ASML et des allègements en Siemens et Renk (valorisation élevée). Nous considérons que les valorisations du Stoxx600 (14.5x PE26) et du S&P 500 (22x PE26) sont justifiés comme tenu des prévisions de croissance des BPA à respectivement +10% et +15%, soutenues par un levier opérationnel positif et un cadre fiscal et réglementaire favorable aux Etats-Unis. En outre, les indices américains profiteront d'un rachat d'actions massif de l'ordre de 350 milliards USD par trimestre. Parmi les principaux contributeurs figurent Société Générale (bien aidé par le lancement de son programme de rachat d'actions de 1 milliard), Galderma et LVMH (qui prévoit d'ouvrir d'importants magasins en Chine, les marques de luxe constatant les premiers signes d'un rebond des ventes dans la deuxième économie mondiale). À l'inverse, nos trois principaux détracteurs sont Kering, SAP (toujours « engluée » dans des paniers AI loosers) et Legrand (croissance T3 légèrement décevante à +6.7% contre un consensus à +9%).

décembre 2025

Les indices européens terminent l'année en hausse de 16.7% pour le Stoxx600 grâce à une économie mondiale résiliente, une impulsion budgétaire allemande prévue pour 2026-2027, un secteur bancaire en hausse de +65% et à une diversification opportune face aux actifs américains. Le S&P 500 et Nasdaq clôturent l'année en hausse respectivement de 16,65 % et 20.38% et dans un contexte de dérèglementation et d'innovation IA, de baisse de 75bp de taux et d'une croissance de 14% des BPA pour le S&P. Cependant, avec l'appréciation de l'Euro de plus de 13%, la performance du S&P convertie n'atteint que 3% pour un investisseur européen. Les sociétés liées à l'intelligence artificielle représentent désormais plus de 40 % du S&P 500. Les Mag7 étaient en hausse de 76% en 2023, de 48% en 2024 et de 23% en 2025, signe d'un rééquilibrage du marché qui devrait continuer en 2026. Le S&P a commencé l'année sur un PE 12m de 21.5x pour finir à 22x, légèrement au-dessus de sa moyenne historique. Pour 2026, la croissance économique mondiale devrait se situer autour de 3% (consensus FMI), avec un soutien fiscal et réglementaire aux Etats-Unis (croissance attendue à 2.2%), une perspective de nouvelles baisses de taux de la Fed (2 baisses prévues), et des dépenses dans la défense et l'infrastructure de l'Allemagne qui pourraient faire rebondir la croissance européenne à partir de 2026 (croissance attendue autour de 1.3%).Cet environnement devrait soutenir les indices pour une 4ème année consécutive avec environ +12% de croissance des BPA aux US et +8-11% en Europe. Nous serons tout particulièrement vigilants et réactifs sur les incertitudes liées aux dépenses dans l'IA, sur la trajectoire de baisse de taux de la Fed et enfin à la géopolitique et aux incertitudes politiques. Dans ce contexte favorable aux actifs risqués, nous avons maintenu notre exposition actions élevée à 83%. Ce sont les banques et notamment la Société Générale détenue en portefeuille, qui ont le mieux performé soutenues par de solides publications et l'annonce de nouveaux programmes de rachats d'actions. Le secteur a également bénéficié d'un soutien réglementaire, la BCE ayant souligné la nécessité de simplifier le cadre réglementaire afin de réduire le désavantage concurrentiel des banques européennes. Galderma a poursuivi sa très bonne dynamique boursière depuis son introduction en bourse, soutenue par des résultats nettement supérieurs aux attentes dans l'ensemble des divisions, en particulier aux États-Unis. Le groupe continue de gagner des parts de marché dans les neuromodulateurs avec le déploiement de Relfydess, dans les fillers avec Sculptra, ainsi que dans le soin dermo-cosmétique grâce à Cetaphil et Alastin, affichant une croissance à deux chiffres. Le principal moteur reste toutefois Nemluvio, dont les ventes atteignent déjà 263 M$ à fin septembre, portées par un déploiement rapide aux États-Unis et à l'international. Ces éléments ont conduit le management à relever significativement sa guidance annuelle, tant en croissance organique qu'en marge, entraînant une révision à la hausse des estimations. Les dernières donnés hebdomadaires (la société n'ayant pas encore publié son T425) montrent un momentum toujours très solide ce qui pourrait entrainer une nouvelle révision à la hausse de la guidance. Enfin, Kering a fortement rebondi depuis l'annonce, le 15 juin, de la nomination de Luca de Meo comme futur CEO du groupe, le marché saluant l'arrivée d'un

dirigeant reconnu pour sa discipline opérationnelle et sa capacité à conduire des transformations stratégiques. Cette dynamique a été renforcée par la cession de la division Beauté à L'Oréal en octobre pour 3.5Mds€. Nous restons convaincus que Kering, sous ce nouveau leadership, dispose des leviers nécessaires pour redresser progressivement ses marques clés et restaurer sa trajectoire de croissance et de rentabilité. Malgré notre conviction sur la solidité du modèle de Publicis, le titre a été impacté par les craintes liées à l'essor de l'intelligence artificielle. Ces interrogations ont alimenté une contraction des multiples, malgré une exécution opérationnelle solide et les investissements du groupe dans ses plateformes data et IA (Epsilon, CoreAI). Stellantis a souffert d'un net ralentissement du marché automobile, en particulier en Europe, combiné à une intensification de la concurrence sur les véhicules électriques, notamment en provenance des acteurs chinois. Les inquiétudes portent également sur l'érosion des marges, sous l'effet de la normalisation des prix, de la hausse des coûts promotionnels et d'un mix produit moins favorable.

janvier 2026

Après un début d'année volatil, les marchés financiers ont terminé le mois de janvier globalement stables. En Europe, le Stoxx 600 affiche une performance de +2.49% sur le mois, pénalisé notamment par la correction du secteur du luxe. Les marchés américains ont évolué dans un environnement toujours incertain, marqué par le maintien des taux par la Fed, les annonces concernant sa future présidence et un regain d'incertitudes géopolitiques, notamment autour de l'Iran. Dans ce contexte, le S&P 500 et le Nasdaq ont néanmoins terminé le mois en légère hausse, de +1.17% et +1.37%. Sur le plan macroéconomique, la croissance reste résiliente mais montre des signes de normalisation. En zone euro, le PIB du T4 progresse de +0.3% en ligne avec les attentes, avec une inflation qui remonte légèrement à 2.1% en Allemagne. En France, la croissance ressort à +0.2% au T4 et la confiance des ménages demeure faible. Aux États-Unis, l'inflation de décembre reste stable à +2.7% sur un an, tandis que les indicateurs d'activité (PMI, commandes de biens durables) confirment une économie toujours robuste. En Chine, la croissance du PIB ralentit légèrement à +4.5% au T4 et la consommation reste hésitante, illustrant une reprise encore fragile. Enfin, le mois a été marqué par une forte intensification des tensions géopolitiques : menaces de sanctions et de frappes contre l'Iran, pressions commerciales de l'administration Trump sur plusieurs régions (Canada, Corée du Sud, Europe), et poursuite des discussions sur l'Ukraine sans avancée majeure. Ces éléments ont soutenu les actifs refuges comme l'or et autres métaux, avant des prises de profit en fin de période. Dans ce contexte, nous avons légèrement abaissé notre exposition nette actions à 79% à fin janvier. Prysmian a été le plus grand contributeur à la performance ce mois-ci, bénéficiant pleinement des tendances structurelles liées à l'électrification, à la montée en puissance des datacenters et aux investissements dans la résilience des réseaux. Le pré-close du T4 confirme une dynamique solide, avec une croissance principalement portée par la division Transmission et une visibilité renforcée jusqu'en 2026-2027. Piraeus Bank continue de bénéficier de la solidité de l'économie grecque et d'un environnement macro-financier favorable, ce qui se traduit par une amélioration progressive de son bilan et une profitabilité plus résiliente. GTT a bénéficié en janvier d'une forte dynamique de commandes dans le GNL, portée par l'annonce de plusieurs nouveaux contrats pour la conception de méthaniers. Cette reprise du cycle d'investissement dans le secteur renforce la visibilité sur l'activité à moyen terme, avec des livraisons prévues principalement entre 2027 et 2029, et marque un retour progressif à un rythme de commandes plus proches des niveaux historiques. A l'inverse, le secteur du luxe a pesé sur la performance du fonds en ce début d'année. Cette sous-performance s'explique d'abord par les résultats de Richemont qui, malgré les ventes record, n'ont pas satisfait le marché et ont suscité des inquiétudes sur les marges. LVMH a également publié ses résultats annuels avec une croissance globale au-dessus des attentes mais une croissance organique de la division Mode et Maroquinerie toujours en territoire négatif. Ces deux publications ont pesé sur l'ensemble du secteur du luxe et renforcé les craintes d'un ralentissement plus durable de la demande dans le luxe, impactant naturellement Kering. Pour finir, SAP a été sévèrement sanctionné suite à sa mauvaise publication du T4, en particulier au niveau du backlog Cloud à +25% contre +26% estimé. La guidance 2026 est restée prudente dans la fourchette du consensus.

Février 2026

Les marchés financiers ont évolué de manière contrastée en février. L'Euro Stoxx 50 a progressé de 2,18 %, tandis que le S&P 500 a reculé de 1,4 % en février et n'affiche qu'une légère hausse depuis janvier. En Asie, la dynamique reste très forte, avec le Nikkei 225 et le KOSPI enregistrant de fortes progressions depuis le début de l'année.

Le NASDAQ a perdu plus de 3 % en février, en raison des doutes des investisseurs sur la rentabilité des investissements massifs dans l'intelligence artificielle. Les grandes entreprises technologiques comme Google, Microsoft, Meta Platforms et Amazon ont annoncé plus de 630 milliards de dollars d'investissements cumulés dans l'IA. Le contexte macroéconomique et géopolitique demeure incertain. Aux États-Unis, la croissance du PIB au T4 a déçu (+1,4%), notamment en raison de la fermeture du gouvernement, alors même que la consommation et l'investissement restent solides. L'inflation devrait rester volatile, notamment avec la hausse des cours du pétrole du fait des tensions avec l'Iran, ainsi que des nouvelles mesures tarifaires annoncées par Donald Trump. En zone euro, l'activité économique s'améliore, avec un PMI en expansion et des signes de reprise industrielle, notamment en Allemagne. Le taux de chômage reste stable à 6.3% et l'inflation préliminaire de février décélère à +1.9% (vs. +2.1%) ce qui a conduit la Banque centrale européenne à maintenir ses taux.

Dans ce contexte, les prévisions de bénéfices des entreprises européennes ont été légèrement révisées à la hausse pour 2026. Dans le même temps, plusieurs secteurs, comme les logiciels, la gestion de patrimoine ou la logistique, ont subi des ventes massives en raison des craintes liées à la disruption par l'intelligence artificielle. Certains rapports évoquent même la possibilité d'une automatisation massive de certains emplois qualifiés d'ici 2028. Nous avons légèrement réhaussé notre exposition nette actions à 73% avec le renforcement de secteurs défensifs tels que la santé (Novartis, GSK et Astrazeneca) ainsi que les télécoms avec Orange et l'introduction de Vodafone dont le potentiel de redressement reste significatif grâce à sa restructuration (ventes d'actifs, fusion au Royaume-Uni et investissements dans la 5G). Enfin, à la suite de notre rencontre avec le nouveau CEO de GTT, nous avons renforcé notre position dans un secteur qui profitera pleinement de la hausse des prix du gaz. Nos principaux contributeurs à la performance ont été Orange à la suite de son Capital Market Day, Safran qui profite du contexte géopolitique ainsi que d'une publication trimestrielle très solide et enfin Siemens Energy dont le momentum de prise de commande continue à accélérer pour 2026. A l'inverse, Publicis impactée par l'IA et Ayvens et Alpha Bank ont été les principaux détracteurs à la performance.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 27 février 2026, le fonds a réalisé une performance de :

- part M +7,07%
- part A +5,59%
- part N +6,63%

sur 12 mois, contre +8,75% pour son indice de référence.

Pour la part CT, pas de performances affichées car cette part a moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans Le temps.

Principaux mouvements du fonds UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE

Achats	
Nom	**Montant en €**
FR001400R6K0/OSTRUM SRI MONEY PLU	14 029 857.94
ACN/8500000/FR0129287266	8 474 235.97
ACN/6000000/FR0129287225	8 463 783.77
ACN/6000000/FR0129132637	5 972 906.89
ACN/6000000/FR0128983899	5 964 167.61
FR0000121485/KERING	4 079 731.74
FR0000133308/ORANGE	3 899 812.87
ES0144580Y14/IBERDROLA SA	3 359 231.00
DE0006231004/INFINEON TECHNOLOG	2 977 705.06
DE000ENER6Y0/SIEMENS ENERGY A	2 940 404.23
ES0113900J37/BANCO SANTANDER	2 373 988.50
NL0013654783/PROSUS NV	2 345 066.29
GRS536003007/ATHENS INTL APT	2 342 328.43
GRS014003032/PIRAEUS FINANCIA	2 243 752.07
GB00B2QPKJ12/FRESNILLO	2 119 552.48
FR0011726835/GAZTRANSPORT	2 109 526.61
FR0010307819/LEGRAND SA	1 958 240.58
DE0007030009/RHEINMETALL AG	1 845 550.10
IT0003128367/ENEL SPA	1 769 937.21
GRS830003000/ALPHA BANK SA	1 528 404.23
ACN/1500000/FR0128838457	1 491 893.14
FR0000120271/TOTALENERGIES SE	1 422 270.72
FR0013258662/AYVENS SA	1 403 934.73
GB0000456144/ANTOFAGASTA PLC	1 118 909.83
FR0010220475/ALSTOM	1 045 167.76
CH1335392721/GALDERMA GROUP A	936 588.94
NL00150006R6/CTP NV	935 148.16
FR0000125486/VINCI SA	905 630.24
FR0000120628/AXA	894 983.38
LU2598331598/TENARIS SA	875 379.71

Ventes	
Nom	**Montant en €**
FR0010885236/OSTRUM SRI MON PL IC	-10 287 090.43
FR0000125007/SAINT GOBAIN	-5 634 703.88
NL0000009082/KPN (KONIN) NV	-4 892 983.74
DE0008404005/ALLIANZ SE-REG	-4 619 303.28
DE0005557508/DEUTSCHE TELEKOM	-3 804 424.10
NL0000235190/AIRBUS SE	-3 598 756.58
DE0007164600/SAP SE	-3 572 310.91
NL0011585146/FERRARI NV	-3 539 317.76
IE0001827041/CRH PLC	-3 019 813.70
IT0005239360/UNICREDIT SPA	-2 878 377.01
DE000CBK1001/COMMERZBANK	-2 841 331.52
NL0011821202/ING GROEP NV	-2 682 314.74
FR0000120578/SANOFI	-2 680 698.40
LU2116701777/DNCA BEYOND CLIM I C	-2 412 600.00
FR0000121972/SCHNEIDER ELECTR	-2 358 349.41
FR0000131906/RENAULT SA	-2 288 648.27
DE0008430026/MUENCHEN RUECK	-1 867 820.05
FR0000121014/LVMH MOET HENNE	-1 692 841.19
ES0148396007/INDITEX	-1 581 886.80
GB00BP6MXD84/SHELL PLC	-1 424 778.15
FR001400PFU4/PLANISWARE SA	-1 399 592.66
FR0000130577/PUBLICIS GROUPE	-1 055 643.22
FR0000121667/ESSILORLUXOTTICA	-1 024 158.64
BE0003739530/UNION CHIM BELGE	-1 003 276.67
NL00150001Q9/STELLANTIS NV	-890 322.25

UFF ACTIONS EUROPE EVOLUTIF

ACTIONS LONG-COUVERT EUROPE

Myria AM

Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA+ (98,7%)

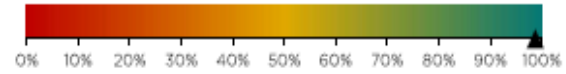

Note Responsabilité moyenne : 5,3/10

Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité



Répartition du risque de responsabilité[1]

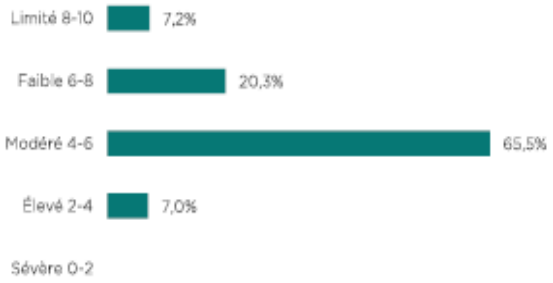

Exposition transition/RSE[2]

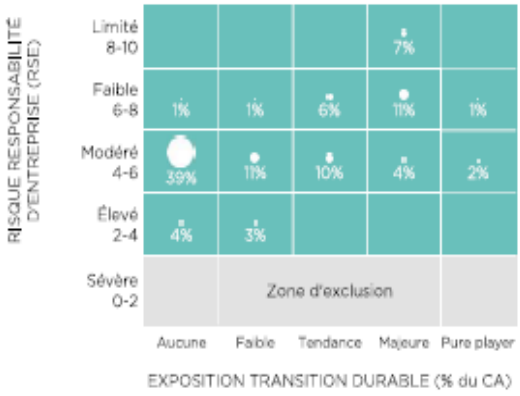

Exposition aux ODD[3] (% de chiffre d'affaires)



Exposition aux transitions durables[4]



Méthodologie d'analyse

Nous développons des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Above & Beyond Analysis (ABA), respecte ce principe et offre une notation dont nous maitrisons l'ensemble de la construction. Les informations émanant des entreprises constituent l'essentiel des données utilisées dans notre notation. Les méthodologies de calcul des indicateurs ESG et notre politique d'investisseur responsable et d'engagement sont disponibles sur notre site internet en cliquant ici.

(1) La notation sur 10 intègre 4 risques de responsabilité : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale. Quel que soit leur secteur d'activité, 24 indicateurs sont évalués comme le climat social, les risques comptables, les fournisseurs, l'éthique des affaires, la politique énergétique, la qualité du management...

(2) La matrice ABA combine le Risque de Responsabilité et l'exposition à la Transition Durable du portefeuille. Elle permet de cartographier les entreprises en adoptant une approche risques / opportunités.

(3) 1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

(4) 5 transitions reposant sur une perspective à long terme du financement de l'économie permettent d'identifier les activités ayant une contribution positive au développement durable et de mesurer l'exposition des entreprises en chiffre d'affaires ainsi que l'exposition aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

*Le taux de couverture mesure la part des émetteurs (actions et obligations d'entreprises) pris en compte dans le calcul des indicateurs extra-financiers. Cette mesure est calculée en % de l'actif net retraité des liquidités, des instruments monétaires, des instruments dérivés et de tout véhicule hors périmètre "actions et obligations d'entreprises cotées".

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM France
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0)1 56 88 31 20

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **27 FEVRIER 2026**

SAS de commissariat aux comptes et d'expertise comptable inscrite à Paris. Capital de 100 679€
RCS Paris 800 709 891- TVA FR 54 800 709 891
Enregistré sous le numéro 11 75 52 896 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RSM France est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE** constitué sous forme FONDS COMMUN DE PLACEMENT (ci-après le FCP) relatifs à l'exercice clos le **27 février 2026**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la règlementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mars 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM FRANCE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Timothée Holz
Associé

UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE

COMPTES ANNUELS
27/02/2026

Bilan Actif au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**141 953 574,46**	**143 854 022,99**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	141 953 574,46	143 854 022,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**8 491 584,84**	**5 981 328,62**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 491 584,84	5 981 328,62
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**16 065 895,86**	**14 355 255,56**
OPCVM	16 065 895,86	14 355 255,56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**1 297 934,54**	**1 257 929,75**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**167 808 989,70**	**165 448 536,92**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**4 383 184,36**	**4 937 657,15**
Comptes financiers	**1 035 919,28**	**1 055 681,21**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**5 419 103,64**	**5 993 338,36**
Total de l'actif I+II	**173 228 093,34**	**171 441 875,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Capitaux propres :		
Capital	157 370 450,05	163 040 207,45
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	12 071 795,66	5 248 365,87
Capitaux propres I	**169 442 245,71**	**168 288 573,32**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**169 442 245,71**	**168 288 573,32**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**1 361 590,90**	**849 538,73**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**1 361 590,90**	**849 538,73**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 424 256,72	2 246 242,61
Concours bancaires	0,01	57 520,62
Sous-total autres passifs IV	**2 424 256,73**	**2 303 763,23**
Total Passifs : I+II+III+IV	**173 228 093,34**	**171 441 875,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	3 509 697,35	4 668 946,53
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	150 745,13	436 254,45
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	112 965,43	330 972,60
Sous-total produits sur opérations financières	**3 773 407,91**	**5 436 173,58**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-3 195,24	-46 672,30
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 195,24**	**-46 672,30**
Total revenus financiers nets (A)	**3 770 212,67**	**5 389 501,28**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 219 243,23	-4 124 568,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-5 219 243,23**	**-4 124 568,75**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-1 449 030,56**	**1 264 932,53**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-92 081,16**	**-1 682 638,20**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-1 541 111,72**	**-417 705,67**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	18 309 002,42	11 211 214,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-758 654,48	-482 740,13
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**17 550 347,94**	**10 728 474,86**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-3 251 214,73**	**-1 985 378,99**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**14 299 133,21**	**8 743 095,87**

Compte de résultat au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-6 610 354,91	-7 603 547,87
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-109,92	25,94
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-6 610 464,83**	**-7 603 521,93**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**5 924 239,00**	**4 526 497,60**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-686 225,83**	**-3 077 024,33**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**12 071 795,66**	**5 248 365,87**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR. Cet objectif de gestion est visé en combinant des critères d'analyse financière et extra-financière relatifs à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable, de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Afin de respecter la réglementation applicable au PEA, le fonds investira sur les marchés actions des pays membres de l'Union Européenne à hauteur de 75% de son actif net minimum. Le FCP a la faculté de couvrir entièrement son exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024	28/02/2025	27/02/2026
Actif net Global en EUR	**224 429 785,49**	**211 801 908,37**	**199 592 140,59**	**168 288 573,32**	**169 442 245,71**
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	92 543 832,30	89 334 660,43
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	668 205,4213	610 891,2707
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	138,49	146,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	6,46	14,67
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-1,79	-1,42
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	68 816 573,69
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	494 792,2944
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	139,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	8,49
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,34
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M en EUR					
Actif net	224 429 785,49	211 801 908,37	199 592 140,59	75 635 528,08	322 853,47
Nombre de titres	179 004,6141	157 387,6141	133 231,1786	48 838,4485	194,6966
Valeur liquidative unitaire	1 253,76	1 345,73	1 498,08	1 548,68	1 658,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	108,29	-7,75	87,72	90,51	165,40
Capitalisation unitaire sur revenu	2,48	15,44	18,17	15,96	5,73
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	109 212,94	10 968 158,12
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 035,3171	97 515,3955
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	105,48	112,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	2,51	11,23
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,83	-0,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,86 % TTC maximum Part A : 3,26% TTC maximum Part N : 1,86% TTC maximum Part CT : 3,21% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance positive nette de frais au-delà de l'indicateur de référence : 50% Eurostoxx 50 *Net Return* + 50% €STR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.
Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les << frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg,
Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'<< Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er mars 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute

sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1er mars N-1 au 28 février N de chaque année).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Capitaux propres début d'exercice	**168 288 573,32**	**199 592 140,59**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	87 904 396,25	98 623 232,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-96 241 939,67	-134 316 684,84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 449 030,56	1 264 932,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 550 347,94	10 728 474,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-6 610 464,83	-7 603 521,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	363,26	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**169 442 245,71**	**168 288 573,32**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A		
Parts souscrites durant l'exercice	39 578,0392	5 341 964,71
Parts rachetées durant l'exercice	-96 892,1898	-13 648 036,70
Solde net des souscriptions/rachats	-57 314,1506	-8 306 071,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	610 891,2707	
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT		
Parts souscrites durant l'exercice	572 980,1098	72 066 187,51
Parts rachetées durant l'exercice	-78 187,8154	-10 425 341,01
Solde net des souscriptions/rachats	494 792,2944	61 640 846,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	494 792,2944	
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M		
Parts souscrites durant l'exercice	38,5094	58 893,66
Parts rachetées durant l'exercice	-48 682,2613	-72 130 819,73
Solde net des souscriptions/rachats	-48 643,7519	-72 071 926,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194,6966	
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N		
Parts souscrites durant l'exercice	96 827,6249	10 437 350,37
Parts rachetées durant l'exercice	-347,5465	-37 742,23
Solde net des souscriptions/rachats	96 480,0784	10 399 608,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 515,3955	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A FR001400PEV5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	89 334 660,43	610 891,2707	146,23
UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT FR001400UWA1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	68 816 573,69	494 792,2944	139,08
UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M FR0011365873	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	322 853,47	194,6966	1 658,23
UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N FR001400OY81	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 968 158,12	97 515,3955	112,47

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ITALIE	GRECE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	141 953,57	57 667,50	23 462,19	18 687,82	15 095,32	8 248,23
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-21 580,27	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-159,86	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**120 213,44**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	8 491,58	8 491,58	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 035,92	0,00	0,00	0,00	1 035,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**8 491,58**	**0,00**	**0,00**	**1 035,92**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	8 491,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 035,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**9 527,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 627,64	3 211,54	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-10,06	-0,31	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-5 694,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	69,67	103,38	0,00	0,00	0,00
Total	**1 033,59**	**3 314,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	8 491,58	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**8 491,58**	**0,00**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	30,40	0,00
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	421,26	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	230,00	0,00
UNKNOWN AGENT	260,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	0,00	218,19
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	297,15
Dettes		
Collatéral espèces		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	260,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	27/02/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	2 387 948,93
	Souscriptions à recevoir	86 650,78
	Dépôts de garantie en espèces	1 400 995,18
	Coupons et dividendes en espèces	11 716,54
	Collatéraux	490 000,00
	Autres créances	5 872,93
Total des créances		**4 383 184,36**
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 517 740,95
	Rachats à payer	207 190,89
	Frais de gestion fixe	408 500,56
	Frais de gestion variable	18 736,22
	Collatéraux	260 000,00
	Autres dettes	12 088,10
Total des dettes		**2 424 256,72**
Total des créances et des dettes		**1 958 927,64**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	27/02/2026
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 999 662,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,26
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 898 165,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,21
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	18 736,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	222 712,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	79 967,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,99
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	27/02/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	27/02/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	27/02/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-1 541 111,72**	**-417 705,67**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-1 541 111,72**	**-417 705,67**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 541 111,72**	**-417 705,67**

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-870 759,29**	**-1 196 361,24**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-870 759,29**	**-1 196 361,24**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-870 759,29**	**-1 196 361,24**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-870 759,29	-1 196 361,24
Total	**-870 759,29**	**-1 196 361,24**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-666 244,99**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-666 244,99**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-666 244,99**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-666 244,99	0,00
Total	**-666 244,99**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**1 117,17**	**779 515,31**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 117,17**	**779 515,31**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 117,17**	**779 515,31**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 117,17	779 515,31
Total	**1 117,17**	**779 515,31**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-5 224,61**	**-859,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-5 224,61**	**-859,74**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 224,61**	**-859,74**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 224,61	-859,74
Total	**-5 224,61**	**-859,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 299 133,21**	**8 743 095,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**14 299 133,21**	**8 743 095,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 299 133,21**	**8 743 095,87**

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 966 041,22**	**4 319 831,60**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**8 966 041,22**	**4 319 831,60**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 966 041,22**	**4 319 831,60**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 966 041,22	4 319 831,60
Total	**8 966 041,22**	**4 319 831,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 205 471,44**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 205 471,44**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 205 471,44**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 205 471,44	0,00
Total	**4 205 471,44**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**32 204,50**	**4 420 658,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**32 204,50**	**4 420 658,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**32 204,50**	**4 420 658,89**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	32 204,50	4 420 658,89
Total	**32 204,50**	**4 420 658,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 095 416,05**	**2 605,38**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 095 416,05**	**2 605,38**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 095 416,05**	**2 605,38**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 095 416,05	2 605,38
Total	**1 095 416,05**	**2 605,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**141 953 574,46**	**83,78**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**141 953 574,46**	**83,78**
Assurance			**6 892 513,20**	**4,07**
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 000	2 293 200,00	1,35
AXA SA	EUR	50 000	2 073 000,00	1,22
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	4 547	2 526 313,20	1,50
Banques commerciales			**9 206 997,37**	**5,43**
ALPHA BANK SA	EUR	480 000	1 785 600,00	1,05
INTESA SANPAOLO	EUR	300 000	1 750 500,00	1,03
PIRAEUS BANK	EUR	291 526	2 367 191,12	1,40
UNICREDIT SPA	EUR	45 625	3 303 706,25	1,95
Conglomérats industriels			**1 746 675,00**	**1,03**
RHEINMETALL AG	EUR	1 050	1 746 675,00	1,03
Distribution spécialisée			**2 272 800,00**	**1,34**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	40 000	2 272 800,00	1,34
Divertissement			**2 772 900,00**	**1,64**
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	135 000	2 772 900,00	1,64
Electricité			**7 066 953,70**	**4,17**
ENEL SPA	EUR	180 000	1 834 920,00	1,08
IBERDROLA SA	EUR	167 895	3 366 294,75	1,99
LEGRAND SA	EUR	12 127	1 865 738,95	1,10
Equipement et services pour l'énergie			**886 490,16**	**0,52**
TENARIS SA	EUR	38 343	886 490,16	0,52
Equipements électriques			**8 692 307,00**	**5,13**
ALSTOM	EUR	78 300	2 215 107,00	1,31
PRYSMIAN SPA	EUR	20 000	2 050 000,00	1,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	16 000	4 427 200,00	2,61
Gestion immobilière et développement			**899 000,00**	**0,53**
CTP NV	EUR	50 000	899 000,00	0,53
Grands magasins et autres			**1 598 644,42**	**0,94**
PROSUS NV	EUR	36 742	1 598 644,42	0,94
Industrie aérospatiale et défense			**12 642 806,16**	**7,46**
AIRBUS SE	EUR	15 659	2 885 014,16	1,70
EXOSENS SAS	EUR	15 000	934 500,00	0,55
LEONARDO SPA	EUR	59 565	3 383 292,00	2,00
SAFRAN SA	EUR	16 000	5 440 000,00	3,21
Infrastructure de transports			**4 095 439,92**	**2,42**
ATHENS INTERNATIONAL AIRPORT	EUR	357 993	4 095 439,92	2,42
Logiciels			**10 357 332,57**	**6,11**
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	17 931	3 453 510,60	2,04
SAP SE	EUR	20 282	3 467 410,72	2,04
VINCI SA	EUR	24 415	3 436 411,25	2,03

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			**3 784 074,30**	**2,23**
SIEMENS ENERGY AG	EUR	22 734	3 784 074,30	2,23
Marchés de capitaux			**2 427 750,00**	**1,43**
BANCO SANTANDER SA	EUR	225 000	2 427 750,00	1,43
Matériaux de construction			**2 360 786,82**	**1,39**
CRH PLC	GBP	23 500	2 360 786,82	1,39
Media			**3 167 640,00**	**1,87**
PUBLICIS GROUPE	EUR	42 000	3 167 640,00	1,87
Métaux et minerais			**4 266 858,32**	**2,52**
ANTOFAGASTA PLC	GBP	40 000	1 944 485,57	1,15
FRESNILLO PLC	GBP	48 089	2 322 372,75	1,37
Pétrole et gaz			**5 268 831,36**	**3,11**
TOTALENERGIES SE	EUR	78 312	5 268 831,36	3,11
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**3 208 320,00**	**1,89**
AIR LIQUIDE SA	EUR	18 000	3 208 320,00	1,89
Produits de soins personnels			**1 589 600,00**	**0,94**
L'OREAL	EUR	4 000	1 589 600,00	0,94
Produits pharmaceutiques			**1 438 500,00**	**0,85**
SANOFI	EUR	17 500	1 438 500,00	0,85
Produits pour l'industrie du bâtiment			**2 845 920,00**	**1,68**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	33 000	2 845 920,00	1,68
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**16 971 163,00**	**10,03**
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 750	1 964 050,00	1,16
ASML HOLDING NV	EUR	9 195	11 341 113,00	6,71
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	80 000	3 666 000,00	2,16
Services aux entreprises			**3 211 534,23**	**1,90**
GALDERMA GROUP AG	CHF	20 000	3 211 534,23	1,90
Services clientèle divers			**1 717 588,80**	**1,01**
AYVENS SA	EUR	159 036	1 717 588,80	1,01
Services de télécommunication diversifiés			**5 036 574,53**	**2,97**
ORANGE	EUR	276 887	5 036 574,53	2,97
Services financiers diversifiés			**2 924 515,40**	**1,73**
SIEMENS AG-REG	EUR	11 821	2 924 515,40	1,73
Soins et autres services médicaux			**3 054 000,00**	**1,80**
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	60 000	3 054 000,00	1,80
Textiles, habillement et produits de luxe			**9 549 058,20**	**5,64**
KERING	EUR	23 500	6 718 650,00	3,97
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 202	2 830 408,20	1,67
TITRES DE CRÉANCES			**8 491 584,84**	**5,01**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**8 491 584,84**	**5,01**
Services aux collectivités			**8 491 584,84**	**5,01**
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-03-26	EUR	8 500 000	8 491 584,84	5,01

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**16 065 895,86**	**9,48**
OPCVM			**16 065 895,86**	**9,48**
Gestion collective			**16 065 895,86**	**9,48**
DNCA INV-MIUR-IEUR	EUR	14 000	1 958 040,00	1,16
OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	EUR	54	14 107 855,86	8,32
Total			**166 511 055,16**	**98,27**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260330	30 403,46	0,00	EUR	5 725 358,87	GBP	-5 694 955,41
Total	**30 403,46**	**0,00**		**5 725 358,87**		**-5 694 955,41**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 0326	-50	0,00	-129 500,00	-4 296 750,00
DAX 30 IND FU 0326	-3	0,00	-75 412,50	-1 901 025,00
EURO STOXX 50 0326	-250	0,00	-641 343,33	-15 382 500,00
Sous-total 1.		**0,00**	**-846 255,83**	**-21 580 275,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
MS DJS PR&H 30Z	-5 958	0,00	-114 453,18	-4 682 332,62
MSE ASTRAZENC 1230	14 189	61 735,57	0,00	2 511 765,07
MSE CAPGEMINI 1230	8 000	42 000,00	0,00	855 600,00
MSE DB NOVART 1230	25 000	103 377,50	0,00	3 590 688,97
MSE ESSILORLU 1230	5 000	0,00	-102 500,00	1 126 000,00
MSE GSK PLC 1230	100 000	9 170,02	0,00	2 506 919,37
MSSE GLE EU 1230	38 657	201 789,54	0,00	2 855 206,02
MS VODAFONE 1230	1 492 813	0,00	-1 231,89	1 946 844,30
SG SX8P 1230	-12 500	0,00	-105 625,00	-2 148 875,00
SG SXNGR Index 1230	-10 000	0,00	-145 300,00	-6 458 300,00
SG SXOP 1230	-2 500	0,00	-46 225,00	-2 263 375,00
Sous-total 4.		**418 072,63**	**-515 335,07**	**-159 858,89**

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
Total		**418 072,63**	**-1 361 590,90**	**-21 740 133,89**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
MS STOXX 600 HEALTH	-1 000	3 190,00	0,00	-482 450,00
Sous-total 4.		**3 190,00**	**0,00**	**-482 450,00**
Total		**3 190,00**	**0,00**	**-482 450,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	166 511 055,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	30 403,46
Total instruments financiers à terme - actions	-943 518,27
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	3 190,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 265 372,09
Autres passifs (-)	-2 424 256,73
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**169 442 245,71**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE A	EUR	610 891,2707	146,23
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE CT	EUR	494 792,2944	139,08
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE M	EUR	194,6966	1 658,23
Part UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE N	EUR	97 515,3955	112,47

Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE

Identifiant d'entité juridique : 9695000NIKQJSGF46G60

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

*Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54,4% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 36,4% ☑ ayant un objectif social 18,0%
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du produit s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le produit a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le produit n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le produit.

Certains fonds de DNCA finance sont soumis à la règlementation Fund Naming de L'ESMA. Cette réglementation impose aux fonds ayant une dénomination liée à l'ESG de respecter des contraintes définies par catégorie. Ainsi, un fonds avec un intitulé ESG est rattaché à l'une des catégories suivantes : Environnement, Social, Gouvernance, Transition, Impact et Durabilité et applique les contraintes associées à cette classification comme définies dans les guidelines de l'ESMA.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

*Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.*

Les indicateurs de durabilité utilisés par le produit pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le produit est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO_2/M$ investi) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 2 présent un peu plus loin dans ce document.
- Intensité carbone : (t CO_2/m$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 3 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du produit investi dans la liste des *« Worst Offenders »* tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité				
	28/02/23	**29/02/24**	**28/02/25**	**27/02/26**	**Evolution**
Note Responsabilité ABA	5,33/10	5,56/10	5,35/10	5,35/10	+0,00
Exposition à la transition vers une économie durable (de chiffre d'affaires)	22,31%	21,29%	21,72%	29,65%	+7,93%
% Exposition aux ODD (de chiffre d'affaires)	22,31%	21,29%	21,72%	29,65%	+7,93%
Empreinte carbone	N/A	N/A	N/A	492	
Intensité carbone	N/A	N/A	N/A	1 187	
% dans la liste des *« Worst Offenders »*	0%	0%	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note ABA est parfaitement stable d'une année sur l'autre et se maintient sur un niveau proche de la moyenne des quatre dernières années.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du produit étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD
(% de chiffre d'affaires)

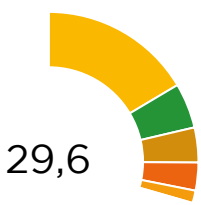

7	16,5	9	3,0
3	4,9	11	1,3
12	3,8	13	0,2
Absence d'exposition	70,4		

1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des *« Worst Offenders »* de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 février 2026, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion. Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée sur l'année. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusions mise en place au niveau maison mais aussi sa propre politique d'exclusion (cf. politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuille. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclue les PAI et l'impact des controverses.

*Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste *« Worst Offenders »* après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion *« Worst Offenders »*, interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :
1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste *« Worst Offenders »*.

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le produit a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO_2, intensité de CO_2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO_2	100%	3 718		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO_2	100%	1 582		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO_2	100%	69 231		
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	T CO_2	100%	74 530		
PAI Corpo 1T_SC12 - Émissions de GES totales (Scope 1+2)	T CO_2	100%	5 299		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO_2/EUR million invested	100%	492	100%	494
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO_2/EUR million sales	100%	1 187	100%	1 134
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		100%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable		100%	58,0%	100%	52,4%
PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable		9%	55,5%	9%	49,5%
PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR million sales	98%	0,4	96%	0,4
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		100%	0,1%	100%	0,1%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	19%	0	15%	0
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Hazardous Waste	100%	0,6	100%	0,4
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		95%	10,6%	92%	12,1%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		100%	44,2%	100%	42,8%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m^3/EUR mln sales	83%	694	83%	372
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		16%	0,3%	14%	0,1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		100%	0,0%	100%	0,0%

Source : MSCI

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

*La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2026).*

Principaux investissements du portefeuille (mars 2025 - février 2026) :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	4,92%	Pays-Bas
France Treasury Bill BTF	Obligations d'État	4,15%	France
SAP SE	Technologie	3,67%	Allemagne
Safran SA	Biens et services industriels	2,80%	France
Publicis Groupe SA	Médias	2,78%	France
Kering SA	Produits et services de consommation	2,78%	France
Airbus SE	Biens et services industriels	2,76%	France
Cie de Saint-Gobain SA	Bâtiment et matériaux de construction	2,57%	France
CRH PLC	Bâtiment et matériaux de construction	2,37%	Irlande
Galderma Group AG	Santé	2,30%	Suisse
UniCredit SpA	Banques	2,29%	Italie
TotalEnergies SE	Énergie	2,22%	France
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	2,17%	France
Air Liquide SA	Chimie	2,14%	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Produits et services de consommation	2,14%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

*L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.*

Au 27 février 2026, le fonds a investi 90,6% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 54,4% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Investissements	Données au 27/02/2026	Données au 28/02/2025	Données au 29/02/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90,6%	90,0%	94,2%
#1A Durables	54,4%	45,9%	52,0%
Alignés sur la taxonomie	0,0%	-	-
Environnementaux autres	36,4%	33,0%	42,1%
Sociaux	18,0%	12,9%	9,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	36,3%	44,1%	42,3%
#2 Autres	9,4%	10,0%	5,8%

Données au 27/02/2026

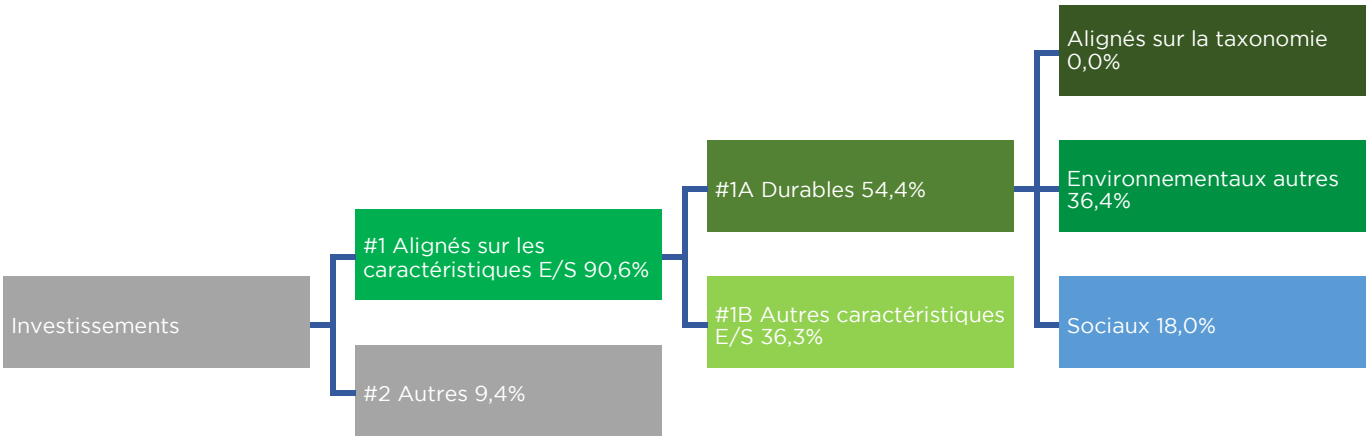

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2026, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants (mars 2025 - février 2026) :

Secteur	% AUM
Biens et services industriels	17,85%
Technologie	12,75%
Produits et services de consommation	7,47%
Bâtiment et matériaux de construction	6,76%
Banques	6,70%
Santé	5,79%
Énergie	5,23%
Assurance	4,53%
Obligations d'État	4,15%
Télécommunications	3,90%
Médias	3,84%
Chimie	2,30%
Voyages et loisirs	2,03%
Automobiles et équipementiers	1,61%
Agroalimentaire, boisson et tabac	1,34%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.
Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au 27 février 2026, l'exposition aux énergies fossiles est de 6,9%.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

*Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.*

*Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.*

*Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
*- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;*
*- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;*
*- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.*

Au titre de l'exercice 2026, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.
DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?**

☐ Oui:
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☑ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

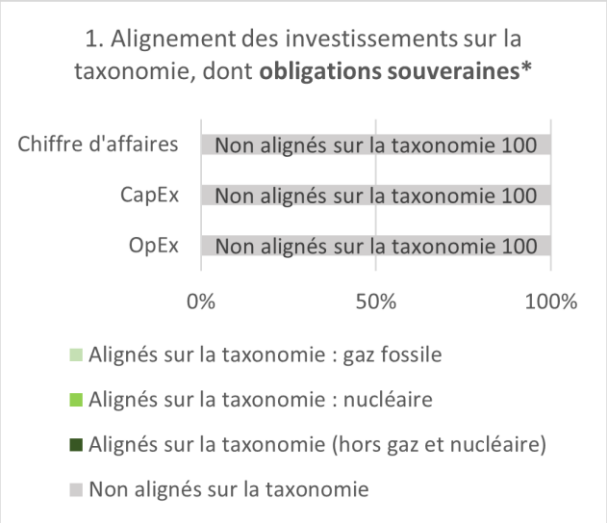

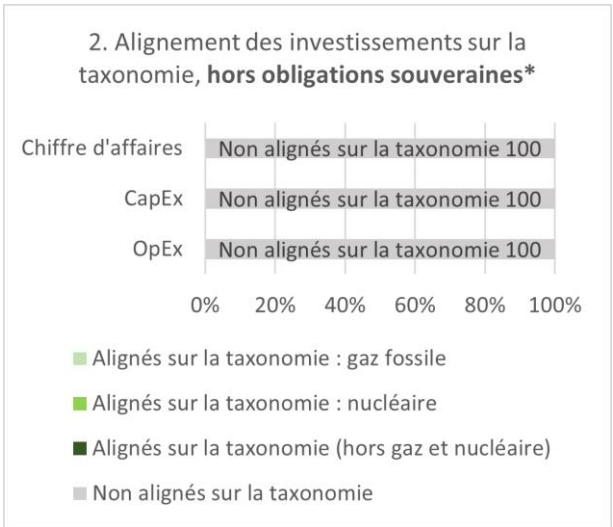

Ce graphique représente 95,9% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

*Le symbole ⊘ représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.*

Le produit a investi 36,4% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit a investi 18,0% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du produit ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.

2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats

3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (*« Worst Offenders »*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice écoulé, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et non pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ». La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable s'est très fortement améliorée (29.65% vs. 21.72%) à travers différents éléments :

- Top 10 concentré sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition (exemple : Schneider Electric > 80% ; Saint Gobain > 70%)
- Renforcement de sociétés étroitement liées à la transition énergétique (Schneider Electric, Siemens Energy)

*Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?